

EPCI DU BASSIN DE LANDRES
EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
du CONSEIL COMMUNAUTAIRE
du 20 juillet 2016

DEPARTEMENT :
Meurthe-et-Moselle

ARRONDISSEMENT :
Briey

CANTON :
Du Pays de Briey

Délégués en exercice : 29
Présents : 19
Votants : 25

L'an deux mille seize, le mercredi vingt juillet à vingt heures à la Maison pour Tous Georges Brassens à Trieux, le Conseil Communautaire de l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale du Bassin de Landres était assemblé en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc LEON.

COMMUNES MEMBRES DE L'E.P.C.I. :

Etaient présents :

Commune d'**AVILLERS** : Mme CAPELLINI
Commune de **BOULIGNY** : MM. KINTZINGER, BRUSCO, DONETTI
Commune de **DOMPRIX** : M. FISCHESSE P.
Commune de **JOUDREVILLE** : MM. LEON, CROCIATI
Commune de **LANDRES** : M. FONDEUR
Commune de **MAIRY-MAINVILLE** : M. KUEN
Commune de **MERCY LE BAS** : MM. PEDESINI, KOSINSKI
Commune de **PIENNES** : Mmes TYL, COUJOUR
Commune de **TRIEUX** : Mme SABBA
Commune de **TUCQUEGNIEUX** : MM. STACHOWIAK, WAWRZYNIAK, CARLI, FRETTE
Commune de **XIVRY-CIRCOURT** : M. SCHNEIDER

Etaient représentés :

Commune de **BOULIGNY** : Mme RIGOLET est représentée par Mme DONETTI
M. FISCHESSE G. est représenté par Mme KINTZINGER
M. BERNARDI est représenté par M. LEON
Commune de **PIENNES** : M. MARIUZZO est représenté par Mme COUJOUR
M. MARASSE est représenté par Mme TYL
Commune de **TRIEUX** : M. GOURY est représenté par M. FONDEUR

Etaient absents (excusés) :

Commune de **PIENNES** : M. MAZZOCCO
Commune de **TRIEUX** : MM. MASCELLI, MIRJOLET
Commune de **TUCQUEGNIEUX** : Mme GAYCHET

Secrétaire de séance : Mme COUJOUR

Le Président certifie que le Conseil
Communautaire a été convoqué le
11/07/2016

Acte rendu exécutoire après transmission
en Sous-Préfecture le : 22/07/2016
et publication du : 22/07/2016

Le Président
Jean-Marc LEON



Etablissement
Public de
Coopération
Intercommunale
Tél : 03 82 21 73 11
Fax : 03 82 21 88 34
e.p.c.i@epci-bl.eu
1, rue du C^l Fabien
B.P. 70039
54490 Piennes

Acte n° D2016-07-04
Marchés Aménagement à AVILLERS
Rue Principale Tranche 2

Le Président
Jean-Marc LEON



Accusé de réception en préfecture
054-245400379-20160720-2016-047-DE
Date de télétransmission : 22/07/2016
Date de réception préfecture : 22/07/2016

Vu la décision de réaliser les travaux d'aménagement de la Rue Principale à AVILLERS en deux tranches annuelles, à partir de 2015,

Vu la réalisation de la tranche 1 en 2015,

Vu le budget de l'EPCI et le plan de financement de la tranche 2,

Vu la consultation des entreprises en procédure adaptée, envoyée à la publication le 17 juin 2016,

Vu le rapport du maître d'œuvre et l'avis de la commission d'appel d'offres réunie les 11 et 20 juillet 2016,

Considérant que le Lot 1 est déclaré infructueux par la Commission d'Appel d'Offre du 20 juillet 2016,

Après en avoir délibéré,

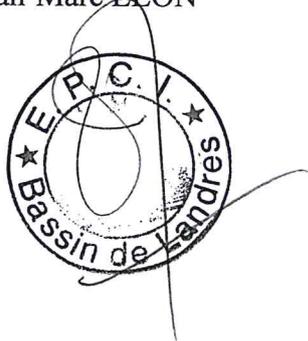
Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité :

- D'attribuer le marché Enfouissement des réseaux Rue Principale à AVILLERS - Tranche 2 - comme suit :

Lot	Intitulé	Entreprise	Montant HT
2	Réseaux secs	MTP	79.007,90 €

- D'autoriser le Président ou le Premier Vice-Président à signer et exécuter lesdits marchés.

Extrait certifié conforme
Le Président
Jean-Marc LEON



Accusé de réception en préfecture
054-245400379-20160720-2016-047-DE
Date de télétransmission : 22/07/2016
Date de réception préfecture : 22/07/2016